

RENTREE 2018 - DEMANDE DE BOURSE D'ETUDES NATIONALE DE LYCEE.

Ce courrier s'adresse aux personnes physiques qui, au sens de la législation sur les prestations familiales, assument la charge effective et permanente de l'élève scolarisé en **TROISIEME** (y compris SEGPA et ULIS). Il précise les modalités pour effectuer une demande de bourses de LYCEE pour l'année scolaire 2018/2019.

Nous vous invitons vivement à formuler une demande surtout si vos enfants sont déjà boursiers. Au verso un tableau récapitulatif du barème des bourses est joint pour vous permettre de calculer votre éligibilité à recevoir cette bourse.

1) SAISIE DES DEMANDES SUR INTERNET

Toutes les demandes devront se faire UNIQUEMENT sur internet par les familles elles-mêmes.

Aucun dossier papier ne sera distribué cette année (sauf cas exceptionnel à présenter au service intendance).

Nous vous invitons à saisir votre demande dès maintenant soit en direct à cette adresse :

[https : //teleservices.ac-montpellier.fr](https://teleservices.ac-montpellier.fr)

Date limite : **mercredi 20 juin 2018**

Soit à partir de l'ENT à cette adresse :

[https : //www.environnementnumeriquedetravail.fr](https://www.environnementnumeriquedetravail.fr)

avec les comptes « Education Nationale » et **vos codes personnels**.

 Pour votre saisie vous aurez besoin d'avoir avec vous votre avis d'imposition N-2 et vos identifiants fiscaux. Ce sont les mêmes que ceux utilisés pour faire une déclaration de revenus en ligne ; ils figurent sur votre dernier avis d'imposition.

DEMANDE EN LIGNE INDIVIDUELLE A RENOUVELLER POUR CHAQUE ENFANT.

2) ACCUSE DE RECEPTION

Dès la fin de la saisie un accusé d'enregistrement de la demande vous sera transmis sur votre adresse mail. Imprimez-le document et conservez-le.

3) EN CAS DE PROBLEMES

Si vous rencontrez une difficulté lors de la saisie ou si vous souhaitez un complément d'informations veuillez prendre contact avec le service intendance du collège → 04 67 04 39 39